

F

5475

.L27A7

NUNC COGNOSCO EX PARTE



THOMAS J. BATA LIBRARY
TRENT UNIVERSITY

“ Mieux vaut être vaincu que n'avoir point lutté. ”

FEUILLES DE COMBAT

OLIVAR ASSELIN

1ère FEUILLE

Les “ Souvenirs Politiques ” de M. Gh. Langelier.



Petite étude pour les gens intelligents qui n'aiment pas—mais qui sont parfois exposés—à se faire “emplir”.

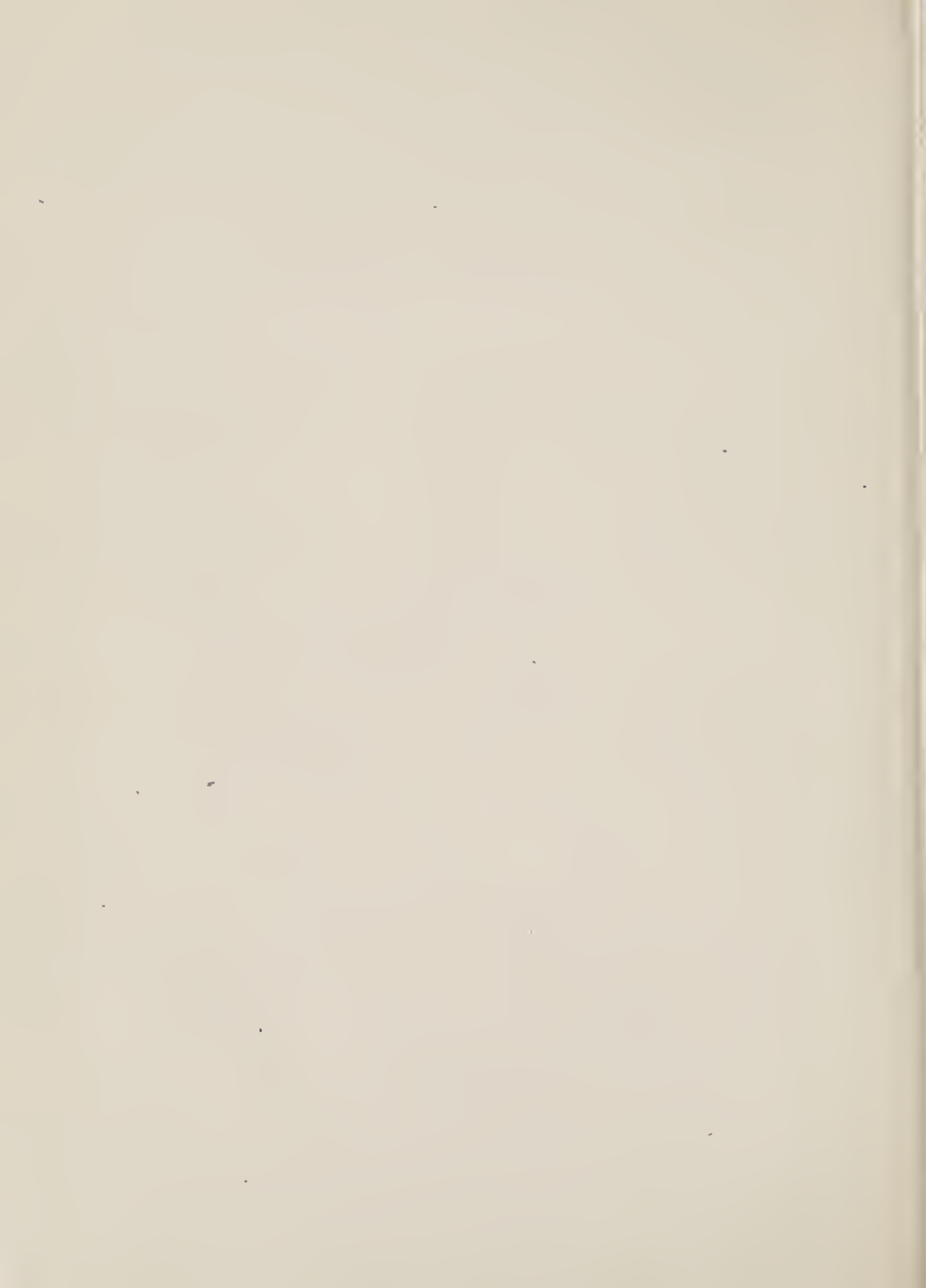
(Où l'on trouvera, ramassés en 45 pages et traduits en français, le contenu disparate et les leçons très accidentellement salutaires d'un volume de 350 pages suintant le parti-pris et la mauvaise foi.)

Quinze sous l'exemplaire ; 10 pour une piastre ; 60 pour cinq piastres,
En vente dans toutes les librairies. Aussi chez l'auteur, 85 bis, rue
Drolet, à Montréal.



A MON PÈRE,

A l'humble travailleur qui toute sa vie, de toutes les aspirations de son âme probe, chercha passionnément la vérité et la justice, j'offre cette " Feuille " pour le venger d'avoir été, comme tant d'autres hommes de sa génération, l'innocente victime des hâbleurs et des chaclatans.



FEUILLES DE COMBAT

OLIVAR ASSELIN

1ère FEUILLE

Les “Souvenirs Politiques”
de M. Ch. Langelier.



“L'immoralité la plus profonde
n'est pas dans l'indécence, mais
dans la superficialité.”

BARBEY D'AUREVILLY.



Montréal, avril 1909



Il a été tiré de cette "Feuille", pour les meilleurs amis et les plus précieux ennemis de l'auteur, et pour tels qui voudront bien en payer le prix, vingt exemplaires sur papier Strathmore, numérotés et signés à la main.



Enregistré par Olivar Asselin au bureau des droits d'auteur, au ministère fédéral de l'Agriculture, à Ottawa, en juin mil neuf cent neuf, conformément à la loi canadienne sur les droits d'auteur.

Les "Souvenirs politiques" de M. Ch. Langelier. (1)

I

L'auteur de ce livre, M. Charles Langelier, fut pendant vingt ans un des esprits dirigeants du parti libéral à Québec. Élu député en 1878 contre M. Anfers, à cette époque le véritable chef du parti conservateur dans la sphère provinciale, il fit partie de l'Assemblée qui soutint et qui renversa Joly. Il fut l'un des artisans les plus actifs de la fortune et de la ruine de Mercier. Il a été ministre de 1890 à 1892. Sorti de la politique depuis sept ou huit ans, il vit encore dans l'intimité constante de ceux qui tiennent dans leurs mains les destinées de son parti.

Le frère de l'auteur, M. François Langelier, aujourd'hui président de la Cour supérieure à Québec, a été ministre dans le cabinet Joly, a joué un premier rôle dans les querelles universitaires de Québec, et s'est quelquefois vanté d'avoir, plus que personne, contribué au triomphe du parti libéral sur l'hostilité cléricale d'abord, et sur le préjugé populaire ensuite. Il était l'avocat de Pitre Tremblay dans la contestation électorale de Charlevoix—action motivée par l'ingé-

(1) La critique qui va suivre a paru d'abord dans la "Patrie". Je l'ai retouchée pour la conformer pleinement à mes vues et à mon tempérament propres. J'y ai ajouté des renseignements inédits sur le rôle joué par M. Chrysostôme Langelier, frère de Charles, durant la crise ministérielle de 1905. J'y ai fait une réserve touchant la nomination de Mgr Taschereau au cardinalat. Je regrette que mes occupations ne m'aient pas permis de lui donner une tournure plus littéraire; mais telle quelle, j'espère qu'elle se lira assez bien pour plaire aux honnêtes gens et exaspérer les autres.—O. A.

rence cléricale. Il a été longtemps maire de Québec; il aurait contribué en cette qualité à faire nommer cardinal Mgr Taschereau.

Un autre frère de l'auteur, M. Chrysostôme Langelier, depuis plusieurs années chef des services forestiers de la province de Québec, était un des amis intimes et un des sous-lieutenants préférés de Mercier. Son nom se retrouve à toutes les pages du merciérisme. On ne peut parcourir les Comptes publics de cette époque sans buter sur lui à tous les tournants. Les caves de l'Hôtel du Gouvernement, à Québec, sont encore pleines de livres qu'il conquit à coups de ciseaux sur l'étranger et qu'il vendit à poids d'or à son pays. Exclu des faveurs ministérielles après le cataclysme de 1892, il y rentra en 1897. Il a été l'avocat attitré et grassement rétribué de la soi-disant politique forestière du cabinet Parent. Il était le secrétaire de la fameuse commission Legris-Brodie-Thivierge dont les travaux furent, plutôt accidentellement, le signal du réveil de l'opinion publique à l'égard de la colonisation. On assure qu'il a joué un certain rôle dans la crise ministérielle de 1905, et le fait qu'il surnagea dans le naufrage presque général du parentisme donne quelque vraisemblance à cette assertion. (2)

Et les frères Langelier n'ont pas poursuivi leurs carrières respectives chacun de son côté, sans s'occu-

(2) Cette phrase appelle peut-être des éclaircissements; je l'expliquerai en quelques mots.

Vers le milieu de mars 1905, au plus fort de la crise ministérielle qui devait emporter M. Parent, le "Nationaliste" recevait de Québec, par l'intermédiaire d'un avocat que j'appellerai M. X., un article manuscrit sur la perception des droits de coupe, signé "Michonnet".

Le manuscrit m'était inconnu, mais l'article était fort intéressant. L'auteur, mettant en regard les chiffres du recensement industriel de 1901 et ceux du ministère des Terres de la Couronne, prouvait de façon irréfutable que dans la seule agence de l'Outaouais supérieur, dirigée à cette époque par M. Gendron, beau-frère de M. Parent et aujourd'hui député, il devait y avoir un "coulage" de plus de \$200,000 par année. Il disait entre autres choses:

per les uns des autres. Ils ont été presque toute leur vie les collaborateurs d'une même œuvre, les membres d'une même raison sociale. L'auteur des "Souvenirs politiques" écrit lui-même à la page 196 de son livre :

Le dimanche Mercier consacrait toute sa journée au travail; il s'enfermait au Palais Législatif dans une petite chambre qu'on lui avait choisie comme chef de l'opposition, et là, il dépouillait les ~~dos-iers~~ ministériels dont il avait demandé la production dans le cours de la semaine. Il n'aurait pas pu suffire seul à la besogne, alors il nous invitait, mes deux frères, François, Chrysostôme et moi à aller l'aider. Il nous distribuait ces dossiers que nous examinions et dont nous lui remettions une analyse écrite. C'est surprenant ce que l'on trouve parfois de choses étonnantes dans un dossier! Nous nous amusons bien des découvertes que nous faisons. De cette façon, M. Mercier connaissait mieux ces dossiers que les ministres eux-mêmes qui, la plupart du temps, ne les avaient pas même lus.

"Ceux qui voudront se donner la peine d'en faire le calcul constateront que sous le régime conservateur, avec une moyenne de 19,411 milles sous licence, la moyenne du revenu provenant des droits de coupe a été de \$398,126.56 par année, au lieu que sous le régime Parent-Gendron, avec une moyenne de 21,726 milles sous licence, les droits de coupe n'ont rapporté en moyenne que \$328,814.44, soit une diminution de \$69,312.12.

"C'est déjà un chiffre respectable, digne d'attirer l'attention des députés et de tous ceux qui s'intéressent à l'administration de nos forêts.

"Pourtant, LA DIMINUTION REELLE EST BIEN PLUS GRANDE QUE NE L'INDIQUE LA SOMME MENTIONNEE PLUS HAUT. . . .

"... Et tous ces braves fonctionnaires, du ministère des Terres QUI ONT JURE AVEC TANT DE COMPLAISANCE QU'IL N'Y A RIEN A REDIRE DANS L'ADMINISTRATION DE M. PARENT, N'AVAIENT-ILS PAS LA UNE EXCELLENTE OCCASION DE DEMONSTRER L'EXACTITUDE DE LEURS DECLARATIONS? FRANCHEMENT, IL AURAIT ETE INTERESSANT DE LES ENTENDRE EXPLIQUER CETTE DIMINUTION INEXPLICABLE POUR LE COMMUN DES MORTELS...

"Nous n'avons dans le moment ni le temps ni l'espace voulus pour continuer cette étude; mais il nous semble que les faits signalés plus haut nécessitent une enquête, et une enquête sérieuse, sur l'administration de notre domaine forestier par M. Parent. Seulement pour l'agence de l'Ottawa supérieur, il ressort de la comparaison entre le recensement et le rapport du commissaire (ou ministre des Terres) une différence de \$243,523.44. Déduisez si vous voulez une quarantaine de

* Or ce qui frappe le plus, dans les "Souvenirs politiques" de M. Charles Langelier, annoncés si bruyamment et accueillis si complaisamment, c'est l'absence complète, désespérante, de toute information nouvelle sur les événements auxquels lui et ses frères ont été mêlés.

L'ingérence de certain élément du clergé dans les élections, le coup d'État de Letellier, la formation, la vie et la chute du cabinet Joly, les pourparlers coalitionnistes entre Chapleau et les libéraux, les querelles universitaires de Québec, l'agitation rielliste de 1885 et 1886 et l'avènement de Mercier, la restitution des biens des Jésuites, ces événements sur quoi l'auteur a voulu concentrer sa mémoire — car son livre s'arrête, ou du moins, est supposé s'arrêter à 1889 — ont passionné une génération qui est encore, pour une bonne partie, mêlée à la nôtre; et si l'on ne nous y

mille piastres pour le bois pris sur les lots non encore patentés ou en possession des colons, et il reste encore plus de \$200,000 qui jusqu'à preuve du contraire, ne peuvent représenter autre chose que du coulage.

"SI LE MEME COULAGE SE PRODUIT DANS LES AUTRES AGENCES, IL EST BIEN PERMIS DE CROIRE QUE CEUX QUI DISENT QUE SOUS LE RÉGIME PARENT LA PROVINCE PERD CHAQUE ANNÉE UN MILLION DE PIASTRES EN DROITS DE COUPE NE SONT PAS LOIN DE LA VÉRITÉ. . .

"ENCORE UNE FOIS, NE VAUT-IL PAS LA PEINE DE VÉRIFIER CELA PAR UNE ENQUÊTE?"

Par "ceux qui disaient que sous le régime Parent la province perdait chaque année en droits un million de piastres de coupe et qui n'étaient pas loin de la vérité", Michonnet désignait en particulier le sénateur Legris, ancien président de la Commission d'enquête sur la colonisation et sur l'industrie forestière, qui avait courageusement déclaré la guerre à M. Parent à propos de cette question des droits de coupe, après trente ans de dévouement à la cause libérale.

L'article parut dans le "Nationaliste" du 19 mars sans une coupure, sans une modification.

Deux ou trois jours après, M. Legris, passant au "Nationaliste", me demanda quel était ce Michonnet qui connaissait si bien l'administration du domaine forestier. Il s'écria en voyant le manuscrit: "Mais c'est l'écriture de Langelier!" Et il me fit observer là-dessus qu'il la reconnaîtrait entre cent mille, parce qu'il l'avait eue sous les

reporte que pour le plaisir de rééditer, sans preuves à l'appui, des affirmations mille fois contredites, ce n'est vraiment pas la peine.

Pour les guerres politico-religieuses: les instructions secrètes de l'épiscopat au clergé, la correspondance des évêques entre eux, les premières entrevues des ecclésiastiques en cause avec les envoyés spéciaux du pape;

Pour le coup d'État: la correspondance privée entre Letellier et les ministres fédéraux dont il était accusé d'être l'instrument (et qui lui demandèrent certainement des explications, s'ils n'avaient inspiré son acte), les relations personnelles du lieutenant-gouverneur avec les chefs des deux partis à Québec et à Ottawa, les démarches faites en sa faveur auprès du gouverneur le marquis de Lorne (aujourd'hui lord Argyle), et du cabinet anglais;

yeux pendant des mois à la Commission de colonisation et qu'elle était unique en son genre.

Le dimanche suivant j'attrapai Maître Chrysostôme pour un mensonge qu'il s'était permis sur le compte de M. l'abbé Corbeil, le vaillant curé colonisateur de l'Ascension, dans la région de Labelle, devenu depuis missionnaire de colonisation sous la haute direction de Mgr Latulippe, et curé de la Tuque. M. X. m'écrivit le lendemain: "Malheureux, vous avez tué la poule aux oeufs d'or! Michonnet, c'est Chrysostôme Langelier!" La poule n'était pas morte, cependant. Un mois après je recevais, par le même canal, un autre article signé Michonnet, traitant, celui-là, de la perception des droits de coupe dans la région du Saint-Maurice.

"En appliquant le tarif du gouvernement aux quantités de bois mentionnées dans le recensement", écrivait dans cet article M. Chrysostôme Langelier, les droits de coupe s'élèveraient à \$154,553.27 pour l'année 1901. D'après le rapport du ministre pour la même année, ils ne se sont élevés qu'à \$67,728.40, ou seulement 42 pour cent de la somme précédente.

"A QUI FERAIT-ON CROIRE QUE DANS CE TERRITOIRE DU SAINT-AURICE LE BOIS DE COMMERCE COUPE DANS LES TERRES DES PARTICULIERS REPRESENTE LES SIX DIXIEMES DE LA COUPE TOTALE? C'EST L'INVERSE QUI AURAIT DU BON SENS.

"Or, les six dixièmes du chiffre (\$154,553.27) résultant des quantités établies par le recensement, forment une somme de \$92,731.92, soit \$25,003.52 de plus que les \$67,728.40 mentionnés dans le rapport du ministre.

Pour les tentatives de coalition de 1883 et 1884 : l'attitude des principaux chefs de chaque parti et de chaque groupe, les intérêts en jeu, les entrevues et les échanges de vues ;

Pour l'histoire du ministère Joly : les diverses influences qui entrèrent dans le choix des ministres, toutes les circonstances qui entourèrent la défection de MM. Flynn, Fortin, Blanchet, Chauveau et Racicot, et les motifs qui pouvaient animer chacun de ces messieurs en particulier ;

"QUE REPRESENTENT CES \$25,003.52? DU COULAGE ET PAS AUTRE CHOSE.

"Encore ici, n'y aurait-il pas ample sujet à enquête pour l'assemblée législative?"

"N'y aurait-il pas, parmi nos soixante-treize députés, deux hommes assez courageux et assez patriotes pour demander cette enquête?"

"Si l'enquête pouvait soulever le voile mystérieux qui enveloppe l'exportation du bois à pulpe de la région du Saint-Maurice, surtout de Batiscan et de Trois-Rivières, elle deviendrait intéressante. ON AURAIT LA LA PREUVE DE LA BONNE ENTENTE OUI, PAR DES MOYENS FACILES A IMAGINER, PEUT S'ETABLIR ENTRE DES MINISTRES CANADIENS ET DES MONOPOLEURS AMERICAINS."

Ce deuxième article parut dans le "Nationaliste" du 23 avril.

Or, le même Chrysostôme Langelier avait signé le 13 mars précédemment devant M. Oliver, commissaire de la Cour supérieure à Québec, relativement à l'administration des Terres de la Couronne, un affidavit qui était un plaidoyer plutôt qu'une attestation en faveur de la politique parentiste, car il remplissait trois colonnes du "Soleil". Et Maître Chrysostôme disait dans cet affidavit :

"(1) Je suis surintendant des gardes-forestiers depuis le mois d'octobre 1898, et, en cette qualité, je suis chargé de surveiller, de diriger et de contrôler tout le personnel des gardes-forestiers qui, eux, sont chargés de surveiller les droits de coupe du bois qui se fait sur les terres de la Couronne, dans les limites sous licence, et sur les lots sous billets de location dont le bois est aussi sujet aux droits de coupe de bois. Mon travail consiste à voir spécialement à ce que ces officiers fassent leur besogne ponctuellement, honnêtement et efficacement. Ces gardes-forestiers sont obligés de faire rapport à la fin de chaque mois du calendrier, de donner un détail de leur travail jour par jour et, quand ils mesurent des billots, d'annexer leurs feuilles de mesurage afin de me permettre de vérifier leurs feuilles avec celles des "cullers".

"Mon fils Gustave Adolphe Langelier, est mon assistant. Il est chargé particulièrement de toute la partie est de la province, mais j'ai toujours eu connaissance de ses rapports, et je sais qu'il fait son travail efficacement et avec soin. Quand je dis "la partie-est de la pro-

Pour les querelles universitaires: l'opinion des différents membres du clergé québécois, les démarches faites auprès de Mgr Taschereau par la faction ultramontaine;

Pour l'agitation rielliste: les dissensions entre Mercier et Joly, les pourparlers entre Mercier et Champleau, les circonstances des plus éclatantes adhésions au programme "national", l'organisation financière de la fameuse campagne électorale de 1886;

Pour l'affaire des Jésuites: la part prise au règle-

vince", je veux parler de cette partie de la province qui est à l'est de la rivière St-Maurice et de la rivière Chaudière.

"A part de la surveillance des gardes forestiers, nous sommes aussi chargés de l'examen des rapports de tous les propriétaires de limites, de tous ceux qui font du bois, et de la préparation des comptes de droits de coupe, excepté pour l'Ottawa Supérieur et une partie de l'Ottawa Inférieur, pour lesquels nous n'avons rien à faire. Le contrôle de la conduite des gardes-forestiers dans cette partie de la province est laissé aux agents de ces localités.

"Les comptes et les rapports sont toujours contrôlés avec soin, et j'ai toujours vu, ainsi que mon assistant, à ce que, dans les cas où ils manquaient de pièces justificatives, elles fussent produites. En cas de doute, nous allons vérifier sur les lieux.

"(2) J'ai pris connaissance de la déclaration faite par l'honorable Pierre Évariste Leblanc, député du comté de Laval à l'Assemblée législative de cette province, le 3 mars courant.

"(3) Dans cette déclaration je trouve les paroles suivantes attribuées à M. le sénateur Legris qui a présidé l'enquête sur l'exploitation forestière et la colonisation:

"Je n'hésite pas à dire que le brigandage se pratique au grand jour "par le département des terres de la Couronne avec la sanction de M. l'Parent."

"Je déclare que cette assertion est fautive en ce qui concerne le service des gardes-forestiers dont je suis le surintendant.

"Je déclare de la manière la plus formelle que je n'ai jamais été ni gêné, ni restreint, ni empêché, soit directement, soit indirectement, par le ministre ou le sous-ministre du département des terres, mines et pêcheries, ou n'importe quel autre officier de ce département, dans l'exercice de mes fonctions, et que, en toutes circonstances, le département m'a donné pleine latitude de remplir mes devoirs avec la rigueur voulue pour protéger les intérêts de la province. Je tiens à faire ressortir le fait que le ministre n'a jamais essayé à m'influencer aucunement en faveur de qui que ce soit dans l'exercice de mes fonctions. Loin de m'empêcher de remplir mes devoirs, il m'a, au contraire, ordonné de faire mon devoir strictement dans tous les cas,

"Il m'est arrivé plusieurs fois, dans le contrôle des opérations extérieures de la branche des bois et forêts, de constater que des gardes-

ment par tel ou tel religieux dans le nom est resté jusqu'ici dans l'ombre, les résistances rencontrées par Mercier au sein même de son parti, l'avis des différents chefs libéraux, surtout ceux de langue anglaise ;

Voilà quelques-uns—et quelques-uns seulement—des points sur lesquels notre petit monde provincial attend encore une pleine lumière, après tant de polémiques de presse et de conférences de clubs.

Voilà quelques-uns des points sur lesquels M. Langelier avait le devoir non pas de fixer définitivement l'opinion, car la tâche de l'historien ne va pas si loin ; non pas même d'établir une version acceptable aux modérés de toute nuance, car les mémoires, s'ils ne

forestiers négligeaient leurs devoirs ou étaient à l'emploi des marchands de bois en même temps qu'ils étaient au service de la province. Tous ces cas qui sont arrivés à ma connaissance ont été dénoncés par moi au ministre et il a invariablement démis ces gardes forestiers de leurs fonctions quand mes conclusions étaient dans ce sens et que leur culpabilité était établie."

Il est vrai que M. Langelier faisait ici une réserve pour l'agence de l'Ontarien supérieur, mais son affidavit créait quand même l'impression que contrairement aux conclusions de Michonnet la perception des droits de coupe n'était nulle part défectueuse. En d'autres mots, pendant que Maître Chrysostôme tonnait dans le "Nationaliste" contre M. Parent sous un pseudonyme, il prêtait l'appui de son serment à M. Parent en sa qualité de surintendant des gardes forestiers de la province de Québec. C'est sans doute grâce à ce double jeu qu'il doit être resté en fonctions après la décapitation apparente du parentisme.

Je n'ai jamais traité avec Maître Chrysostôme, et je n'ai connu l'identité de Michonnet que par accident.

Il y a deux ans, M. le sénateur Legris a été condamné à mille piastres de dommages-intérêts par un ancien député parentiste, M. le juge Cooke, de Trois-Rivières, pour avoir dit en octobre 1904 à Sainte-Thérèse, dans une assemblée publique, ce que Maître Chrysostôme lui avait souvent dit privément et ce qu'il devait répéter au printemps de 1905 dans le "Nationaliste". Et je ne sais plus trop si dans ce procès M. Legris n'eut pas contre lui le témoignage de Maître Chrysostôme.

J'ai donc une double raison de dévoiler aujourd'hui ce qui pourrait ressembler de prime abord à un secret professionnel.

Mais puisque, dans la Province de Québec, les tribunaux continuent à ruiner et à pendre les honnêtes gens sur la foi de témoins comme celui-là, je veux surtout faire savoir aux lecteurs de cette petite brochure écrite à propos d'un autre Langelier, ce que c'est que le personnage à qui MM. Gouin et Turgeon ont laissé le contrôle de la perception des droits de coupe.—O.A.

sont pas toujours écrits pour fausser la vérité, le sont généralement dans l'intérêt d'un homme, d'une famille ou d'une coterie; mais au moins de nous apprendre autre chose que ce qu'ont écrit là-dessus des gazetiers intéressés à dénaturer ou à cacher les faits que les chefs de partis voulaient bien laisser filtrer jusqu'à eux. (3)

M. Langelier a découpé au petit bonheur du canif les Biographies d'Achintre, la collection de *l'Éclairreur* et de *l'Électeur*, le journal de l'Assemblée législative, les fastes de manducation du Club de la Garnison; il a mêlé à cela quelques citations pédantes du cardinal de Retz, de Tocqueville et de Hanotaux; il a ajouté encore quelques anecdotes électorales remarquables surtout par leur antiquité; puis il a déposé la plume.

Son ouvrage plaira peut-être au "jeune" dont il écrit dans sa préface:

Je voyageais un jour avec l'un des jeunes les plus brillants de la présente génération et je lui racontais différents incidents politiques qu'il ignorait et qui l'intéressaient vivement. Il m'engagea alors à raconter ce que je savais, ajoutant que ce serait rendre un service considérable à ceux qui n'ont pas connu nos luttes d'autrefois. L'idée me parut bonne et j'ai consacré les loisirs que me laissent mes devoirs officiels à raconter ce dont j'avais été le témoin.

(3) D'après la "Vigie" je prétendrais:

1.—"Que M. Langelier en parlant des guerres politico-religieuses, aurait dû publier les intructions secrètes de l'épiscopat au clergé, la correspondance des évêques entre eux, etc.";

2.—"Que, pour le coup d'Etat Letellier, "M. Langelier aurait dû publier la correspondance privée échangée entre les ministres fédéraux et M. Letellier, les relations personnelles de ce dernier avec les chefs des deux partis à Québec et à Ottawa, etc.";

3.—"Que M. Langelier "aurait dû raconter toutes les circonstances qui entourèrent la défection de MM. Flynn, Fortin, Paquet, Chauveau et Racicot et les motifs qui pouvaient animer chacun de ces messieurs".

Pour voir toute l'absurdité de cette interprétation, on n'aura qu'à lire attentivement ce passage: "mais au moins de nous apprendre autre chose que ce qu'ont écrit là-dessus..."—O. A.

De même, il pourra intéresser les petits-neveux de l'auteur, dans cinquante ans d'ici, de lire qu'Achille Larue et leur grand-père remportèrent "le succès de la soirée" en l'an de grâce 1878 contre MM. Guillaume Amyot et L.-N. Asselin à l'Ange-Gardien, dans le comté de Montmorency, et que l'année suivante, à Saint-Henri de Lévis, "la foule entendit (sic) M. Charles Langelier avec beaucoup d'attention". Si les mœurs électorales n'ont pas changé, ils apprendront avec une fierté bien naturelle que Georges Lemelin et autres "libéraux ardents" de Saint-Roch qui, le 18 avril 1886, allaient casser les vitres de l'école de Sillery pour empêcher sir Adolphe Caron, sir John Thompson, M. Casgrain et M. Tarte de se faire entendre, avaient été embauchés et payés dans ce but par M. Charles Langelier, futur grand exécuter des œuvres de justice à Québec, et un futur juge, M. F.-X. Lemieux, commissionnés eux-mêmes par un futur gouverneur de province, sir Alphonse Pelletier, et un futur président-suppléant de la Cour supérieure, sir François Langelier.

Mais Dieu merci, le nombre est resté considérable, en notre province, de ceux qui se demanderont pourquoi un shérif qui n'a qu'un homme à pendre tous les dix ans, et qui pourrait honnêtement passer sa vie à lire Platon, Cicéron, saint Thomas d'Aquin, Montaigne, Bossuet, Pascal, Montesquieu, Voltaire, Joseph de Maistre, se donne le mal d'écrire des livres qu'il pourrait tout aussi bien faire bâcler à un écu de la page par un reporter du *Soleil*.

* Veut-on quelques spécimens des "révélations" de M. Langelier sur les points d'histoire sommairement énumérés plus haut? Consultons au hasard ses "Souvenirs":

M. Tarte descendit à la Malbaie pour assister au procès. Il avait apporté avec lui de gros livres de théologie pour prouver, *alléguait-il aux gens, à bord du bateau*, que les curés avaient eu raison de prêcher comme ils l'avaient fait durant cette élection. (Page 31)

Vers la fin de la session, le 23 février, M. Angers proposa de nouvelles résolutions au sujet des chemins de fer, dans lesquelles une avance de \$1,000.00 par mille était accordée à différentes compagnies de chemins de fer. Il annonça en même temps, comme c'est la règle constitutionnelle, qu'il avait l'assentiment du Lieutenant-Gouverneur. *Or, il n'avait jamais obtenu cette autorisation.* (Page 60)

M. Letellier arriva à la tête de la province *sans prévention et bien déterminé à se montrer un gouverneur constitutionnel.* Mais ses ministres au lieu d'avoir pour lui les égards qui lui étaient dûs le traitèrent cavalièrement: ils méconnurent les prérogatives dont il était investi. (Page 61)

C'est à tort dans la suite que l'on a prétendu que M. Letellier avait tenu cette conduite sous l'inspiration des ministres fédéraux. Il est certain qu'ils n'en savaient absolument rien. Du reste, *ils l'ont positivement nié personnellement les uns après les autres.* (Page 63)

M. Letellier consulta M. DeBoucherville sur le choix de son successeur, mais ce dernier refusa de lui donner son avis. Il a commis dans cette circonstance une grave erreur au point de vue de son parti, car, s'il avait alors recommandé d'appeler M. Chapleau qui jouissait d'un grand prestige parmi les conservateurs et dans le pays, *M. Letellier l'aurait certainement invité à former le nouveau gouvernement.* (Page 64)

Ces révélations corroboraient la déclaration faite au lieutenant-gouverneur par M. DeBoucherville, à savoir que la majorité parlementaire de la dernière Assemblée Législative était contrôlée par des "rings" ou combinaisons de députés *payés par diverses compagnies de chemins de fer.* (Page 87)

On n'en finirait pas, s'il fallait relever dans ce livre les prétendus souvenirs qui n'ont aucun caractère de souvenirs, mais qui ne sont, de toute évidence, qu'affirmations en l'air ou simples imaginations.

Et sitôt que l'auteur veut tirer sur son propre fonds, il ne donne pas autre chose.

* Soyons juste, pourtant : on trouvera, de la page 245 à la page 247, l'histoire, inédite pour le public, des circonstances de l'élévation de Mgr Taschereau au cardinalat. (4)

Mgr Cyrille-E. Légaré, l'ancien Vicaire Général du diocèse, aimait beaucoup l'archevêque, qui, de son côté, avait la plus grande confiance en lui.

Dès son ascension sur le trône archiépiscopal de Québec, Mgr Taschereau l'avait appelé auprès de lui comme son Vicaire Général. Or Mgr Légaré avait à Rome un ami, un prêtre, le secrétaire de l'Aumônerie pontificale, qui logeait avec Mgr Mocenni, sous-secrétaire d'État et aujourd'hui cardinal. Ce prêtre tenait Mgr Légaré au courant de tout ce qui se passait au Vatican ; il le fit de même nommer Vicaire-Général de l'archevêque de Véronne, un honneur très prisé et très élevé dans le monde ecclésiastique. Mgr Légaré lui demanda s'il ne serait pas possible de faire conférer à Mgr Taschereau les honneurs cardinalices et quels moyens il fallait prendre pour y arriver. Son correspondant lui répondit qu'après avoir sondé le terrain, il avait appris que Mgr Taschereau jouissait à Rome d'un immense crédit, puis il ajoutait que sa nomination était très possible. Mais, disait-il, il faut que cette faveur soit sollicitée par le maire de votre ville et aussi par le gouvernement de votre pays. A ce moment, l'hon. Frs. Langelier, le beau-frère de Mgr Légaré, était le maire de Québec. Il se fit un plaisir d'obtempérer à la demande de Mgr Légaré ; il adressa au cardinal Jacobini une lettre dans laquelle il exposait les raisons qui militaient en faveur de Québec ; il représentait que notre siège épiscopal était le plus ancien du pays, et qu'enfin Mgr Taschereau était, et par sa science et par ses vertus, digne de recevoir le chapeau de cardinal.

(4) Et là encore, il semble que son récit exige de nombreuses additions et rectifications. Au moment même où je corrige ces épreuves, Mgr Têtu commence, dans la "Semaine religieuse" de Québec, une série d'études d'allure fort menaçante pour M. Langelier et son livre.—O. A.

Bien qu'adversaire politique de l'hon. M. Chapleau, M. Langelier, son ancien compagnon de classe, était toujours resté avec lui dans les termes de la meilleur amitié. Il s'adressa donc à lui, et le pria en sa qualité de Secrétaire d'Etat, d'écrire à Rome au nom du gouvernement. M. Chapleau consulta Sir John Macdonald qui accueillit le projet de la manière la plus favorable. M. Chapleau écrivit à Rome et quelques mois après la bonne nouvelle nous arrivait que Mgr Taschereau avait été nommé cardinal.

Voilà l'histoire vraie de cet événement qui jeta tant de lustre sur notre pays.

Elle est certes intéressante, mais l'envelopper dans trois cent cinquante pages de rabâcheries, c'est un peu nous en gêner le charme. Et puisque M. Langelier voulait borner là ses révélations, on peut bien lui demander pourquoi il déclare dans sa préface :

En publiant ces "Souvenirs", je me suis proposé de rendre témoignage aux hommes politiques qui furent mes chefs ou mes compagnons d'armes. Et, devant une génération nouvelle qui ne les a pas connus, j'ai cru bon d'attester ce qu'ils étaient, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont voulu.

J'étais l'un d'entre eux ; ils ont servi à guider ma conduite politique dans l'avenir. J'ai connu les desseins et les actes, les succès et les revers de ceux qui marchaient à notre tête. Ce récit sera donc celui d'un soldat posté durant l'action auprès des généraux.

Le moindre bout d'article sur les dessous d'une organisation électorale, l'alimentation de la C. E., et autres mystères que l'auteur a certainement eu l'occasion de pénétrer, aurait fait bien mieux notre affaire que cet indigeste volume à une piastre cinquante.

II

Je disais tantôt que "les mémoires, s'ils ne sont pas toujours écrits pour fausser la vérité, le sont généralement dans l'intérêt d'un homme, d'une famille ou d'une coterie".

Je songeais en écrivant cela à ces œuvres immortelles qu'ont laissées les de Retz, les Saint-Simon, les Chateaubriand, moins pour renseigner la postérité que pour se bien poser devant l'Histoire, eux et leurs amis.

Mais tout en plaidant pour la Fronde, c'est-à-dire pour lui-même, de Retz, suivant le mot d'un critique, a fait un livre "capable de rendre ligueur, frondeur, et presque séditieux, par contagion."

Mais Saint-Simon déshabille Louis XIV avec une malice si perverse, que si on ne savait la chose par ailleurs, on se douterait à peine qu'il se venge d'une disgrâce personnelle.

Mais Chateaubriand, tout en étalant à chaque page de ses "Mémoires d'outre-tombe" son égoïsme et son orgueil, a mis tant de passion dans son plaidoyer contre Bonaparte qu'on se sent parfois l'envie de croire que le grand Corse fut un petit homme auprès de Louis XVIII.

Fouché lui-même, l'ignoble Fouché, contre qui l'on est prévenu dès avant que d'ouvrir son livre, accuse Napoléon d'inceste avec tant de candeur qu'on s'y laisserait prendre, si tous les autres historiens du premier Empire n'étaient là pour nous assurer que le premier policier de l'Empereur fut une canaille.

Et tout cela se conçoit : plus un récit est sujet à caution, plus l'auteur doit s'appliquer à le rendre plausible.

S'il est permis de comparer aux grands hommes les hommes... moins grands, tel n'est pas le procédé de M. Charles Langelier ; on dirait que M. le shérif de Québec, non content de nous servir du réchauffé, a voulu afficher son parti-pris à chaque page, et en traits si éclatants, que nul ne pût n'en être pas frappé.

* Prenons d'abord la centaine de pages qu'il consacre aux luttes politico-religieuses, et qu'il semble re-

garder comme la partie la plus importante de l'ouvrage.

Je ne perdrai pas de temps à discuter s'il est juste d'accuser tout le clergé canadien-français d'avoir combattu pendant trente ans le parti libéral, quand on invoque précisément contre tel ou tel évêque de l'époque, en faveur de ce parti, l'autorité de Mgr Taschereau, archevêque puis cardinal ; quand on peut rappeler avec orgueil que l'avocat qui le premier fit valoir dans une contestation d'élection l'argument de l'ingérence cléricale, M. François Langelier, resta, avec l'autorisation du clergé, professeur de droit à l'université catholique de Québec.

Fermons les yeux sur ces légères contradictions.

Hâtons-nous de reconnaître que dans sa lutte contre le libéralisme religieux, le clergé canadien attaquait souvent "tous et chacun des partis politiques qui s'appellent libéraux," ce que les Instructions du Saint-Office, confirmées par le cardinal Siméoni au nom de Léon XIII, devaient interdire le 15 septembre 1881 ; qu'il était temps que la Cour romaine s'émût, quand un brave homme ne pouvait se porter candidat "libéral modéré" dans une élection étrangère à toute question religieuse, sans qu'aussitôt l'évêque écrivit aux fidèles, ou plutôt aux électeurs :

"Notre Saint-Père le Pape, et après lui tous les archevêques et évêques de cette province, ont déclaré que le libéralisme catholique devait être abhorré comme la peste : aucun catholique n'a le droit de se dire un libéral modéré, et partant, ce libéral modéré ne peut pas être élu pour représenter des catholiques." (Lettre de Mgr Bourget à propos de la candidature de M. Fortier dans le comté de Chambly.)

Remerçons franchement la Cour romaine d'avoir extirpé de notre pays l'espèce de folie mystique qui

faisait écrire au *Journal de Trois-Rivières* en parlant des progrès du libéralisme au Canada :

"La femme deviendra l'esclave et la chose du mari brutal, comme cela était avant que le prêtre n'eût effacé de son sang ces articles de la législation païenne; le père aura le droit de vie et de mort sur son enfant." Etc., etc.

Et venons-en tout de suite à la question bien autrement sérieuse de savoir si le parti libéral canadien, en supposant générale l'hostilité dont il souffrait, a remporté sur le cléricanisme, dans la province de Québec, la victoire décisive que prétend l'auteur des "Souvenirs politiques".

Sur ce point encore, nous n'aurons qu'à citer M. Langelier contre M. Langelier.

L'auteur écrit (pp. 39 et suiv.) à propos du fameux discours prononcé par M. Laurier à Québec le 2 juin 1877 :

Il fit voir que c'était du développement des institutions représentatives qu'étaient sortis les deux principes Libéral et Conservateur, qu'il n'y avait rien dans le libéralisme que nous professions qui fût de nature à alarmer l'Église ou la foi religieuse de qui que ce soit.

...M. Laurier venait d'ouvrir une ère nouvelle dans notre politique; il avait, d'un souffle, d'un coup de maître (sic), dissipé tous les vieux préjugés, terrassé l'hydre du fanatisme et représenté le parti libéral sous ses vraies couleurs. La conscience timorée de bien des libéraux se sentit soulagée en constatant que ce parti qui avait subi tant d'anathèmes méritait le respect de tous les bons citoyens et pouvait marcher le front haut.

Pages 165 et 166, il écrit, après avoir cité une déclaration nettement catholique faite par M. Mercier dans un banquet offert par les libéraux de Québec à M. Blake :

Profondément patriote, désireux de mettre un terme aux divisions religieuses qui nous avaient séparés pendant si longtemps, M. Mercier avait cru avec raison que le moyen d'arriver à son but, *c'était de rassurer le clergé au point de vue politique et religieux...*

C'est à partir de ce moment que le clergé commença à s'apercevoir que les hommes qui dirigeaient le parti libéral valaient bien ceux qui conduisaient la barque conservatrice. Ce fut le commencement de la réhabilitation d'un parti ostracisé depuis tant d'années.

Ailleurs (page 276) il commente ainsi une fête offerte par les Jésuites à Mercier après le recouvrement de leurs biens :

Quel changement hélas ! Cette démonstration comportait un grand enseignement : en effet, il ne faut pas se reporter bien loin en arrière pour retrouver le groupe libéral bas-canadien sous le coup d'un ostracisme injuste, dénoncé au nom des principes les plus sacrés, voué à l'exécration d'une population trop sincèrement catholique pour ne pas entendre sans être émue des appels qui s'adressaient à ses sentiments les plus chers. Quel travail herculéen n'avait-il pas fallu accomplir pour faire disparaître les malentendus et faire comprendre une bonne fois *que l'on peut être bon libéral et excellent catholique !*

En faut-il davantage pour démontrer qu'avant 1889 (les "Souvenirs" ne vont pas plus loin) le groupe libéral canadien-français ne put triompher aux urnes qu'après avoir dépouillé tout ce qui le distinguait du parti conservateur sur le terrain religieux, et que, par tant, M. Langelier devrait tout au moins préciser ce qu'il entend par la défaite du cléricisme dans les élections canadiennes ?

* Même absence complète de logique ou de bonne foi dans l'appréciation de tous les autres événements.

En 1878 c'était un gouverneur libéral qui renvoyait d'office un cabinet conservateur. En 1892 un

gouverneur conservateur congédiait un ministère libéral. Les motifs invoqués étaient à peu près identiques dans les deux cas. De fait, il est peu d'esprits justes, aujourd'hui, qui n'admettent que M. Letellier et M. Angers furent également excusables ou également condamnables. Il n'y a plus guère que les ignorants aveuglés par la passion politique qui fassent un crime à celui-ci de ce qui leur paraît chez l'autre le courageux accomplissement d'un pénible devoir.

Pour M. Langelier, Letellier est un héros et M. Angers un forban.

Letellier, écrit-il à la page 121, aurait pu couler des jours heureux à Spencer Wood, s'il avait voulu adopter la politique du "laisser faire", mais cela n'était ni dans sa nature, ni dans ses goûts. Il n'a jamais voulu admettre la théorie qu'un Lieutenant-Gouverneur est une simple machine à signer. *Il avait une idée plus élevée des importantes fonctions qu'il remplissait.*

Deux pages auparavant, il écrivait :

Chose singulière ! Ce même M. Angers qui avait proclamé si haut en 1878 le respect de la constitution, fut le premier à violer ces principes sacrés dont il s'était constitué le défenseur. En 1892, en effet, il occupait à son tour le poste de Lieutenant-Gouverneur à Québec : il n'hésita point à renvoyer le gouvernement Mercier qui venait de sortir des élections avec une grande majorité. Il lui refusa même la convocation des Chambres et une enquête parlementaire. *Sa conduite outrageusement inconstitutionnelle* ne lui attira aucune censure pour la raison que ses amis politiques occupaient le pouvoir à Ottawa. S'il a été absous par ceux-ci, il n'en a pas été de même du peuple qui lui a voué une significative exécration et qui l'a toujours poursuivi depuis.

Et comme si la raison de sa partialité pour Letellier n'était pas assez évidente, il écrit (page 123) :

On peut donc dire que c'est M. Letellier qui a sérieusement commencé l'œuvre de la *libéralisation* de la province, laquelle a été complétée plus tard par M. Mercier.

Plus tard encore (p. 131), il dira à propos de la chute du cabinet Joly, M. Robitaille étant gouverneur :

C'était la fin du drame politique qui se continuait depuis près de deux ans. Que faire avec un Lieutenant-Gouverneur qui se prêtait aux menées sournoises des adversaires de ses ministres, avec une majorité décidément hostile dans le gouvernement fédéral?

Comme si ce n'était pas là, précisément, l'accusation portée contre Letellier par ses contemporains!

Page 129, il qualifie de traîtres les cinq députés libéraux qui abandonnèrent M. Joly pour mettre fin, disaient-ils, à la crise produite par l'hostilité du Conseil législatif; et il ajoute, page 131 :

Quand on a suivi un chef qui tombe, il ne reste qu'une chose à faire à ses compagnons de fortune, c'est de tomber avec lui.

Deux pages plus loin (133), la chute de M. Joly lui inspire cette morne réflexion :

Malheureusement cet esprit de parti qui nous a fait tant de mal a brisé le gouvernement pour satisfaire, non pas les légitimes ambitions, mais les appétits d'un petit nombre.

Page 163, nouvelle lamentation sur l'esprit de parti, inspirée celle-là par l'échec du projet de coalition :

Ainsi finit cette tentative d'alliance qui aurait peut-être groupé ensemble tous les Canadiens-Français et leur aurait assuré une influence prépondérante.

Enfin, il rendra un dernier hommage à l'indépendance en parlant du mémorable mouvement politique de 1885 :

Pour permettre à tous les Canadiens-Français de s'unir sans froisser leurs susceptibilités politiques, on fonda un nouveau parti qu'on appela le parti National.

Dès la page 14, d'ailleurs, il nous montrait avec M. Hanotaux "le citoyen indépendant écarté des emplois publics, la fidélité et le mérite suspects, l'envie, la haine, *les partis pris*, écartant les meilleurs". Et il ajoutait ce mot terrible, qui lui coûterait à coup sûr son shérifat, si les ministres d'aujourd'hui ne savaient, heureusement pour lui, qu'il n'a voulu viser que ces maudits "Bleus" et ce détestable clergé :

L'honnête homme cède; il plie; il rentre dans le silence. Le maître ne dit plus comme l'ancien despote: "Vous pensez comme moi ou vous mourrez", il dit: "Vous êtes libre de ne point penser ainsi que moi; mais de ce jour vous êtes un étranger parmi nous. Vous garderez vos privilèges dans la cité mais ils vous deviendront inutiles; et si vous briguez le suffrage de vos concitoyens, ils ne vous l'accorderont point, et si vous le leur demandez, ils feindront encore de vous le refuser."

Et ainsi de suite jusqu'à la fin. Partout où le contrôle est possible, on surprend l'auteur en flagrant délit de partialité, ou de quelque chose de pis. Il s'étonne, ou feint de s'étonner, que le clergé ait approuvé en 1867 un plan de confédération arrêté entre Brown et Cartier—comme si cela ne prouvait pas que le clergé, hors des questions religieuses, n'avait pas de préférences politiques. Un emprunt de trois millions et demi à 4 pour cent, effectué par Mercier, lui paraît "un succès financier énorme" (page 293). Il qualifie de "spirituelle parodie" la platitude suivante, sortie d'un coco anonyme que, par modestie sans doute, il désigne sous le nom plutôt vague d'"un de nos amis" (p. 84) :

LA TAXEUSE

L'ex-gouvernement ayant gaspillé
 Toute l'année,
 Se trouva fort dépourvu
 Quand le temps de siéger fut venu :
 Pas une seule petite parcelle
 D'argent du pays dans l'escarcelle.
 Il déclara famine
 A l'opposition, sa voisine,
 La priant de lui laisser poser
 Quelques taxes pour subsister
 Jusqu'à l'élection nouvelle
 "Il les enlèvera, lui dit-elle, ma belle,
 Avant l'élection, foi de brutal,
 En vue de politique capital."
 L'opposition est très soucieuse ;
 Pour l'intérêt du pays, il le faut.
 "Qu'avez-vous fait de vos capitaux ?
 "Dit-elle à cette taxeuse,
 "Nuit et jour avec tout partisan
 "J'en jouissais, ne vous déplaie."
 "Vous jouissiez : c'est prouvé par le malaise,
 "Eh bien ! crevez maintenant."

M. F.-X Lemieux est à ses yeux un jurisconsulte éminent et un profond magistrat (p. 82).

A maintes reprises il dénonce amèrement les influences matérielles que le parti libéral eut à vaincre pour arriver au pouvoir :

Ces hommes courageux avaient alors contre eux non seulement l'influence des gouvernements, mais aussi, celle du haut commerce, de la finance... (P. 12)

Oui, dans ce temps-là, la haute finance, les banques, les grandes compagnies de chemins de fer et de navigation, les manufacturiers, les marchands de bois, tous ceux qui étaient attachés au pouvoir ou qui en espéraient quelque chose, toutes ces classes formaient une armée compacte, une organisation puissante contre le parti libéral. Les fraudes électorales les plus formidables étaient commises avec impunité. (P. 42)

Mais il ne dit pas que ces mêmes influences se sont mises au service du parti libéral dès qu'il a été installé au pouvoir.

Il répondra sans doute que son livre finit en 1889. Mais alors, à quel mobile a-t-il obéi en sortant de son cadre pour nous parler tour à tour du pont de Québec, de l'augmentation des subsides fédéraux, du livre de Mgr Fèvre sur Jules-P. Tardivel, et—je vous le donne en cent, je vous le donne en mille—de la navigation d'hiver (!!!) ?

Je pourrais pousser beaucoup plus loin mes observations sur l'esprit de l'ouvrage ; mais en voilà amplement assez pour montrer quel droit, ici encore, M. Langelier avait d'écrire dans sa préface :

Je me suis efforcé d'être juste pour mes anciens adversaires, généreux pour mes ennemis, impartial pour tous. S'il m'est arrivé d'être injuste, je serai le premier à le regretter.

III

Par les copieux extraits que j'ai déjà cités, et même par ce que j'ai dit du fond, l'on a pu se faire une idée de la composition et du style. L'on imagine bien, en effet, comment doivent se lire des mémoires censés finir à 1889 et où, par exemple, le texte d'un long rapport parlementaire sur la possibilité de la navigation d'hiver sert de prologue à un panégyrique de M. Raymond Préfontaine.

L'on imagine bien aussi quel effet doit produire une tranche, ici et là, du cardinal de Retz, de Tocqueville, de Hanotaux, dans un livre de "Souvenirs" qui accouple le pont de Québec à Mgr Fèvre, M. Gonin au brise-glace le "Montcalm".

Malgré les airs parfois prétentieux de son livre, M. Langelier semble avoir voulu démontrer qu'il n'a

pas plus de mesure dans les mots que dans les idées. On dirait une gageure.

Il embouche la trompette lyrique pour nous présenter des hommes très estimables, mais incontestablement médiocres; tels MM. Pierre Bachand et D.-A. Ross, des ministres de 1878 dont personne ne se rappelle plus le nom.

Il écrit (p. 199) à propos d'un discours prononcé par Mercier en septembre 1885 à Saint-Laurent de Jacques-Cartier :

Quelle formidable harangue! quel puissant plaidoyer! On croirait relire les fameuses catilinaires de Cicéron.

Les ouvriers employés à la construction de certain édifice public s'étant mis en grève, et l'un d'eux ayant été tué par la troupe, cet événement lui remet en mémoire le mot de Salluste :

Toujours dans la cité ceux dont les ressources sont nulles haïssent les bons, exaltent les méchants, détestent les choses anciennes en haine de leur propre situation, appellent de tous leurs vœux un bouleversement universel, et se repaissent sans inquiétude de troubles et de séditions parce qu'il est aisé à l'indigence de se retirer d'affaires sans rien perdre.

Et quand, arrivé au bout du volume, le lecteur cherche, ahuri, la page rédemptrice qui couronne beaucoup d'ouvrages médiocres, les pieds lui glissent soudain, et avant qu'il n'ait eu le temps de reprendre son équilibre, il est emporté au-dessous de tout—pour être topographiquement exact: au plus creux de la Basse-Ville de Québec—dans l'éboulement de la Terrasse Frontenac. Cette fin de volume fait penser aux "morceaux choisis" du *Nationaliste*; je me croirais en conscience de ne la pas reproduire :

Le dernier incident de cette année qui mérite d'être mentionné, c'est l'éboulis qui se produisit au bout de la Terrasse qui *touche à la citadelle, le 20 septembre*, et qui causa la mort de plusieurs personnes.

Un point, c'est tout; "finis". Au prochain tome!

* Quelques phrases donneront maintenant une idée des connaissances philologiques et grammaticales de l'auteur :

Il porta devant la Cour suprême le jugement du juge Routhier qui fut *renversé*. (P. 36)

La péroraison de ce discours est aussi belle, *aussi éloquente* que celle prononcée par M. Chauveau à l'inauguration du monument des braves, et *comme elle un chef-d'œuvre d'éloquence*. (P. 40)

Jamais *on avait* entendu une si mâle éloquence. (P. 41)

Du reste, ils l'ont *positivement nié personnellement*. (P. 63)

Le magasin de M. J.-B. Renaud fut *défoncé* et mis à sac par les émeutiers. (P. 101)

En principe, *l'opposition* n'était pas *opposée* à la vente.... (P. 177)

Je ne connais pas *un homme* politique qui restera autant que lui *ancré* (!!!) dans le souvenir des foules. (P. 191)

O de Retz! O de Tocqueville! O Hanotaux! O... Salluste!

Mais pour la troisième fois, en voici, n'est-ce pas, surabondamment assez.

IV

Nous avons donc vu :

1^o Qu'à part deux pages sur la nomination du cardinal Taschereau, l'ouvrage de M. Langelier ne contient que des rabâcheries;

2^o Que l'auteur ne prend pas même la peine, ou n'est pas même capable de dissimuler une passion politique digne non pas d'un lieutenant, mais tout au plus d'un caporal ignare et butor, par le ton qu'elle prend et la façon dont elle se traduit :

3^o Que le style est celui d'un géôlier qui voudrait faire des lettres.

Est-ce à dire que la lecture de ce livre n'offre d'intérêt que pour les amateurs de curiosités politiques ou littéraires ?

Non, certes, et l'on va s'en convaincre à l'instant.

* D'abord, les mémoires de M. Langelier proclament un fait déjà assez connu, mais qu'on ne trompetera jamais trop : savoir, que la famille Langelier a beaucoup souffert de l'ingratitude des hommes en général et des ministres libéraux en particulier.

Il y a des gens dont la misère augmente à mesure que leurs revenus s'accroissent. Tel, par exemple, ce brave homme qui parlait constamment de ses sacrifices aux intérêts de la patrie alors qu'il gagnait cinq mille piastres par année comme secrétaire d'une grande ville, et qui, admis à cumuler avec cette charge celle de sénateur, menace de verser dans le désespoir.

Je disais au commencement de cet article que de fil en aiguille et de poire en fromage les trois frères Langelier avaient fini par décrocher, l'un la présidence de la Cour supérieure à Québec, un autre le shérifat de Québec, un troisième, la direction des services forestiers de la province de Québec. Eh bien ! ces braves gens sont profondément malheureux, et cela se voit presque à chaque page des "Souvenirs". M. Charles Langelier pardonne tout, excuse tout chez ses anciens chefs—son ancien chef, devrais-je dire, puisqu'il n'en reste plus qu'un dans la politique active : M.

Laurier—oui, il leur pardonne tout, excepté la manière dont ils ont traité la famille Langelier.

Ceux-là, trop loin des événements pour les avoir vus, trop près pour les juger, ne savent pas, ne sauront jamais peut-être, avec quel respect, avec quelle piété leur reconnaissance devrait se retourner vers ces vieux libéraux qui préparèrent le triomphe futur de leur parti. (P. 12)

Ce témoignage de courage, d'indépendance, rendu par un adversaire (le *Canadien*), M. F. Langelier l'a bien mérité. Il est fâcheux que ceux qui avaient tant bénéficié de ses luttes n'aient pas su reconnaître ses services lorsque l'occasion s'en est offerte. (P. 8r)

Que les partis politiques sont ingrats! ils ne savent reconnaître que les services actuels: ceux rendus dans le passé ne comptent plus, on les oublie afin d'avoir moins de scrupules à ne pas les récompenser! (P. 123)

C'était (Pitre Tremblay) un homme personnel (sic), une nature fortement trempée, un caractère comme il s'en rencontre rarement. Comme il aurait condamné certaines compromissions et certaines palinodies dont nous avons été témoins! (P. 125)

Quand on vous le disait, qu'*ils* sont malheureux!

* Le livre nous fournit aussi les éléments d'une piquante comparaison entre le ton des discussions politiques aujourd'hui et autrefois.

Avons-nous assez souvent, en ces dernières années, entendu des hommes politiques qu'on accusait vaguement de malversation—et qui ne sont pas tous inconnus à M. Charles Langelier--se tourner vers leurs accusateurs le front chargé d'éclairs et leur crier d'une voix de tonnerre: "Misérables! ayez donc au moins le courage de préciser!" Dans les mémoires de M. Langelier, on accuse beaucoup, mais on ne précise jamais; et cela est d'autant plus symptomatique que cet ancien ministre a eu des années de loisirs pour

réunir ses preuves et que, dans la plupart des cas, il n'aurait plus à craindre les poursuites, les accusés étant morts.

M. Ruggles Church, devenu trésorier, voulut assurer le parachèvement des chemins de fer du Nord et de Colonisation. Pour cet objet les Chambres l'autorisèrent à faire un second emprunt de \$4,000,000. On comprend quel appât fut pour les spéculateurs la perspective de ces grandes dépenses d'argent. Des députés et des ministres avaient des intérêts dans ces chemins de fer. (P. 50)

On y entraînait (chez Sénécals) les députés que les discours n'avaient pas réussi à convaincre, et, quand ils sortaient de là, leur opinion était bien formée. (P. 112)

L'auteur ne ménage pas même la magistrature, et malheureusement, ce qu'il dit d'autrefois inspirera peut-être des rapprochements coupables aux journalistes politiques qui depuis quelque temps ont eu affaire aux tribunaux de la province de Québec.

Les juges qui tenaient leur nomination du parti au pouvoir mettaient une coupable complaisance à absoudre ceux qui s'en constituaient les apôtres. La presse conservatrice répandue dans tout le pays défendait tous ces abus. (P. 13)

Les personnages que l'auteur met en scène ne prédisaient pas davantage, ni ne respectaient davantage la réputation des hommes publics.

M. François Langelier, aujourd'hui sir François Langelier, président de la Cour supérieure à Québec, l'éminent magistrat qui ces jours derniers, dans un jugement, dénonçait avec indignation l'âpreté de nos discussions politiques, disait en 1884 dans un discours, assez éloquent d'ailleurs, rapporté par son frère à la page 204 des "Souvenirs":

"Votez pour qui vous voudrez, je ne veux pas vous en faire de reproche à l'avance. Les soucis de

“ la cabale électorale disparaissent à mes yeux devant
 “ l'image de notre malheureuse province, déjà plus qu'à
 “ moitié minée par *des dilapidateurs* qui se font un jeu
 “ d'exploiter la confiance populaire...

“ J'ai trop vu de talent déployé en vain, d'énergie
 “ épuisée au service de la cause populaire; j'ai d'autre
 “ part trop vu de *trahisons*, de *vénalité*; j'ai trop vu
 “ de cette démoralisation qui nous tue, contre laquelle
 “ viennent se ruer en vain les meilleures raisons, la
 “ plus sainte justice, l'éloquence la plus sincère, pour
 “ croire davantage au salut du pays... à moins que le
 “ peuple ne se réunisse lui-même à nous dans un com-
 “ mun effort pour se débarrasser du joug honteux qui
 “ pèse sur lui!...

“ Il suffit de quelques voix achetées pour composer
 “ une faible majorité à *un parti décidé à tout pour em-
 “ pêcher qu'on ne fasse la lumière sur ses infamies*. Les
 “ *misérables qui se vendent ainsi* ne songent peut-être
 “ pas, quand on leur donne dans l'ombre le prix de
 “ leur honte, que pour chaque piastre ainsi gagnée, ils
 “ s'exposent, et non seulement eux-mêmes, mais tous
 “ les électeurs, à s'en faire arracher dix par *ceux qui
 “ les gouvernent en les corrompant!*...

“ Il y a dans l'Assemblée Législative une majorité
 “ *servile, aveugle et sourde*, fidèle image de la majorité
 “ fourvoyée *par l'argent et le préjugé* qui l'a élue.”

M. Tarte écrivait dans le *Canadien*, sur la vente
 du chemin de fer du Nord:

“ Il y a tout grand ouvert un comptoir pour le
 “ commerce des consciences.”

M. Laurier disait en septembre 1881 à Mégantic,
 en parlant du cabinet Chapleau:

“ Ce serait déshonorer le nom de gouvernement que
 “ d'appeler de ce nom ceux qui nous gouvernent; le

- “nom qu'ils méritent c'est celui de la rapine et du pillage organisés.” (P. 160)

Vers la même époque M. Laurier publiait son célèbre article des “Quarante voleurs”, où il accusait de brigandage ministres et députés. Cité en cour criminelle, il ne prouva qu'à demi ses affirmations, bien que tout le monde dans le parti libéral et beaucoup de monde hors du parti libéral fût convaincu qu'il avait dit vrai.

Et cet article de M. Laurier, soit dit en passant, était dans le ton ordinaire de la polémique, comme nous le savions déjà, mais comme nous aimons en trouver l'aveu dans cette phrase de M. Langelier, lequel était alors avec son frère François, si je ne me trompe, un des principaux collaborateurs de *l'Électeur* :

Le malheureux Sénécals (sic) était le moins ménagé dans les dénonciations de la presse libérale. *Eile le traitait ouvertement de voleur, de pirate, etc., etc.* (P. 143)

Ce qui démontre bien que, pour déplorer la liberté d'allures de la presse politique d'aujourd'hui, il faut être d'une insigne mauvaise foi, se laisser aveugler par la passion politique, ou ne pas savoir ce qui se passait dans la province de Québec il y a vingt-cinq ans ; et je connais certain journaliste à qui cette constatation fait rudement plaisir.

*Chose non moins curieuse, ce livre écrit pour glorifier le parti libéral dans le tort comme dans le droit sera, sur plus d'un point, un véritable évangile pour ceux qui à l'heure actuelle, parmi nous, prêchent l'indépendance d'esprit à la jeunesse.

Ils y verront qu'à Saint-Roch de Québec, autrefois comme aujourd'hui, mais pas au profit du même parti,

"des assommeurs soudoyés empêchaient les orateurs de se faire entendre" (5) ; et cela les confirmera dans la conviction que les pierres et les œufs pourris ne sont pas nécessairement un argument irréfutable.

Ils y verront, au chapitre des cabinets Chapleau, Mousseau et Ross, qu'un parti forcé de jeter ses chefs par-dessus bord durant la bataille est déjà voué à la défaite ; et cela les armera d'un nouveau courage contre la majorité servile qui dans les parlements répond à leurs raisonnements par ses charges silencieuses de bête énorme et stupide.

Mais ils y verront surtout quelles réserves d'abnégation et de dévouement renferme encore l'âme du peuple canadien-français.

Ce qu'ont été, à très peu d'exception près, les hommes politiques de cette génération, l'autobiographie même incomplète et—il est bien permis de le croire—même flattée, de M. Charles Langelier, nous le montre avec un réalisme tristement éloquent. Rarement homme s'est déprisé autant, et avec une aussi belle inconscience. On dirait que toute sa carrière s'est déroulée entre Québec, le Château-Richer, Saint-Joseph de Lévis et Sillery ; sauf pour un voyage électoral en Gaspésie, il ne sort

(5) "Il fut un temps, où dans toute la région de Québec, depuis Gaspé jusqu'à Trois-Rivières, deux comtés seulement, Témiscouata et Lotbinière, étaient représentés par des libéraux ! Pendant longtemps, nos amis, à Québec, n'avaient pas même un journal pour les défendre contre les brutales attaques du "Journal de Québec" et du "Courrier du Canada". Pour propager les idées libérales il fallait tenir des assemblées à droite et à gauche. Et souvent, des assommeurs soudoyés empêchaient les orateurs de se faire entendre. C'est ainsi que pendant des années la fière population de St-Roch a été tenue sous le talon d'un seul homme par une organisation de bandits appelée le "Fanal Rouge" ; c'est notre ami Sir Alphonse Pelletier, qui avec un courage qui l'honore brisa cette mafia politique".

Mettons les "nationalistes" à la place des "libéraux", le "Soleil" à la place du "Journal de Québec" et du "Courrier du Canada", et ne croirait-on pas voir un tableau de la situation politique dans la région de Québec en l'an de grâce 1907 ? Les assommeurs ne sont plus du même "bord", voilà tout : l'éducation politique du peuple est restée à peu près la même.—O. A.

pas une seule fois de ce théâtre, où l'esprit d'un joueur de dames serait à l'étroit. On est tenté de lui appliquer ce mot du maître écrivain Barbey d'Aurevilly à propos d'un cuistre beaucoup moins cuistre que le shérif actuel de Québec : "Un ombilic à regarder, ce n'est pas le tour du monde, quand vous le prendriez dans la pause même de Fallstaff." Et quels exploits que les siens ! A un électeur qui lui demande "s'il est vrai que Sénécal a volé autant qu'on le dit", il répond sans broncher : "Certainement." Il soudoie Lemelin et le paie pour lui faire, au risque d'une effusion de sang, jeter le désordre dans une assemblée publique ; et vingt-trois ans après, au soir de sa vie, à l'heure où, chez la plupart des hommes, le passé se dessine plus net sous une conscience plus claire, non seulement il se glorifie de cette vilénie, mais il se croit tenu d'en faire une part à son parent le plus proche, sir François Langelier, et à ses amis les plus intimes, sir Alphonse Pelletier et François-Xavier Lemieux (6). Et lui aussi, il a été ministre ! Et lui aussi, il a été à son heure un des chefs de la race canadienne-française !

(6) Pour qu'on ne me soupçonne pas d'exagérer, je laisserai l'auteur nous raconter lui-même le fameux incident de Sillery :

"M. Tarte fit convoquer pour le 19 février une assemblée à Sillery à laquelle Sir Adolphe Caron, Sir John Thompson, M. T. Chase Casgrain et M. Tarte lui-même devaient prendre part. C'était une réponse au défi porté aux "pendards" par "l'Électeur", d'essayer de tenir une assemblée dans notre district. Il fallait à tout prix l'empêcher d'avoir lieu. Dès que la chose fut connue SIR ALPHONSE PELLETIER, MM. FRS LANGELIER, Ernest Pacaud, F. X. LEMIEUX et moi-même, nous nous réunîmes pour décider quel parti prendre. APRES DELIBERATIONS, JE FUS DELEGUE AVEC LEMIEUX auprès de notre ami M. Georges Lemelin, un libéral ardent de St-Roch, afin d'aviser aux moyens à prendre pour briser cette réunion. Ses calculs faits, M. Lemelin nous dit QU'IL FAU- LAIT UNE SOMME QU'IL INDIQUA pour payer les hommes et les voitures qui les conduiraient à Sillery : cette somme devait lui être versée pas plus tard qu'à trois heures de l'après-midi ; ELLE LE FUT EFFECTIVEMENT. "La sainte, dit-il en recevant l'argent, je vous promets que les "pendards" ne parleront point." Il tint parole ; l'assemblée fut un fiasco monumental qui ôta aux pendards l'idée de répéter l'aventure.

Il écrit quelque part dans ses "Souvenirs":

C'est donc le coup d'État de M. Letellier qui m'a jeté dans la politique et qui m'a ouvert pour la première fois les portes du parlement. J'étais jeune alors, trop jeune même; c'est une erreur d'entrer au début de sa carrière dans l'arène politique, cette "fournaise" comme Chapleau l'a un jour appelée. On ne possède encore ni les connaissances, ni l'expérience nécessaire pour jouer un rôle; et, cette vie si agitée, si passionnante, entourée des nombreuses distractions qui en sont le cortège inévitable éloigne de l'étude. La politique est une science comme les autres qu'il faut étudier, qu'il faut apprendre. (Pp. 79 et suiv.)

"La manière dont Lemelin s'y prit pour briser cette assemblée est trop amusante pour ne pas être racontée.

"Sir Adolphe Caron et ses partisans avaient choisi pour le théâtre de leur exploit, la maison d'école, une bâtisse avec des châssis très hauts dont les carreaux étaient tout petits. Il va sans dire que les amis de Sir Adolphe s'attendaient à du bisbille (sic) et qu'ils s'étaient préparés en conséquence. Les nôtres n'étaient pas très pressés de pénétrer dans cette salle, sachant bien l'accueil qu'il leur serait fait. Soudain, le père Lemelin eut UNE IDÉE LUMINEUSE qui décida de la victoire. Le long de l'école se trouvait une cordée de bois de poêle, débité (sic) en petits quartiers; il en distribua deux ou trois à chacun de ses hommes avec instructions de LES JETER DANS LES FENÊTRES dès qu'il en donnerait le signal. Tous ces quartiers de bois lancés ensemble produisirent UN EFFET MERVEILLEUX, les vitres se cassèrent avec fracas, on aurait dit que la bâtisse elle-même allait s'écrouler. Bref, la panique fut telle que chacun se sauva à qui mieux mieux, les gens de Lemelin se joignant aux autres dans le sauve qui peut pour arriver jusqu'à leur carrioles qui avaient été laissées à distance. Le "général" Lemelin avait pris d'assaut la forteresse bleue à coup de.... quartiers de bois et sans effusion de sang!"

Un juge québécois, M. McCorkill, qui, en l'occurrence, jugeait en faveur d'un de ses collègues libéraux de la veille, condamnait la "Patrie" l'année dernière pour avoir dit sur la foi de M. Bourassa que M. Alexandre Taschereau avait été l'un des fauteurs des désordres du 5 août 1907. Qui n'éprouverait un innocent plaisir à voir cette affaire ramenée devant nos tribunaux avec sir François Langelier, président-suppléant de la Cour supérieure, son collègue Lemieux et sir Alphonse Pelletier, gouverneur de la province, dans le rôle de demandeurs, et, comme défendeur, M. Charles Langelier, frère de sir François et grand officier de Dame Justice à Québec? Peu importe que les événements remontent à 1886; tous les personnages mis en cause, à l'exception d'Ernest Pacaud, sont encore vivants, et puisque la Justice estime déshonorant de susciter du désordre dans une assemblée publique, ils devront revendiquer leur honneur, ou il faudra prendre pour acquis que même dans l'âge mûr la passion politique, don't, heureusement, ils se sont purgés depuis, leur faisait commettre des actes peu honorables, sinon tout à fait déshonorants.—O. A.

Combien de compagnons d'armes de M. Langelier ne pourraient-ils pas en dire autant!—Combien de ces Roumestans de petites villes, qui sacrés génies oratoires à vingt ans en petite chapelle pour quelque bonne gueulade de club, ont passé, entre de maigres fonctions ministérielles maigrement remplies, les trois quarts de leurs jours au même cercle, à se chauffer du même scotch en écoutant les mêmes platitudes dites par les mêmes bourgeois bornés et gourmés, et qui, tombés en la lie d'un pot-de-vin éventré par l'adversaire dans leurs bras ou dans ceux de leurs amis, se ramassent comme ils peuvent, et consacrent la fin démesurément longue de leur vie à écrire en petit nègre leurs carrières tristement drôles d'opéra-bouffe!

Ils n'étaient pas tous ainsi. Quelques-uns

*Étaient partis pieds nus, dans l'herbe humide et vive,
Le cœur pur, la chair vierge et les yeux innocents;
Toute une aube en frissons se levait dans leurs âmes. . .*

Et parmi ceux-là—est-ce un reste de piété pour une des adorations de ma prime jeunesse?—parmi ceux-là, je ne puis nommer sans émotion celui qui s'écriait en 1877 à Québec :

“J'en ai la conviction, j'en ai la certitude, si nos idées sont justes, comme je le crois, si nos idées sont une émanation du vrai éternel et immuable, comme je le crois, elles ne périront pas; elles peuvent être rejetées, honnies, persécutées, mais un jour viendra où on les verra germer, lever et grandir, lorsque le soleil aura fait son œuvre et suffisamment préparé le terrain.”

Même pour les meilleurs, cependant, la fascination du pouvoir a été si forte qu'ils ont oublié de définir ces idées qui sont “une émanation du vrai éternel et immuable”.

Quoi qu'en pensent les naïfs, les partis politiques n'existent pas parce qu'ils sont utiles au bon gouvernement d'un pays : fatals comme les divergences d'opinion qui les engendrent, ils sont utiles comme elles, mais ils ne sauraient leur survivre sans devenir un danger pour la chose publique par l'appoint qu'ils fournissent aux intrigues des coteries et aux ambitions personnelles des chefs. Il y a, pour assurer la stabilité du gouvernement, un autre moyen que d'ériger les partis en factions après la solution des problèmes qui les ont fait naître : c'est de les laisser se former et se réformer—par la libre affirmation des opinions et le libre jeu des tendances—autour des questions qui ont le plus de chances de durer comme importance et comme intérêt, et d'abandonner les autres sujets au jugement individuel du citoyen et du député.

Et si cette digression ne devait m'entraîner hors du cadre de cette brochure, je montrerais que le peuplement du pays par l'immigration, le régime économique des chemins de fer, l'exploitation des richesses naturelles, les relations du Canada avec la métropole, l'autorité de l'État fédéral en matière scolaire, sont autant de problèmes, en notre pays, qui auraient pu ou qui pourraient tour à tour, suivant l'importance ou suivant l'urgence qu'ils emprunteraient aux événements, donner lieu à des formations politiques nouvelles. Je montrerais aussi que, la constitution ayant assigné au pouvoir fédéral et au pouvoir provincial des ressorts différents, il n'y a pas de raison pour que les formations politiques soient les mêmes dans les deux sphères, et il y a encore moins de raison pour faire intervenir l'intérêt des partis fédéraux dans la discussion des affaires provinciales, et vice-versa.

Je le répète, même ceux de nos hommes politiques qui étaient entrés dans l'arène avec des intentions pures

et des desseins élevés, n'ont pas pris la peine de définir leurs idées et leurs programmes, mais ont, au contraire, compté uniquement sur l'ignorance et sur les préjugés héréditaires du peuple. Sous prétexte de travailler à la paix intérieure du pays, ils ont écarté les controverses nécessaires, encouragé le mensonge, multiplié les malentendus et réduit l'opinion publique à se repaître de personnalités. Depuis 1878, le parti libéral a changé de programme avec le parti conservateur pour les choses fédérales, et sauf Mercier qui était, au sens canadien-français du mot, plutôt nationaliste, il n'y a pas eu à Québec un chef du cabinet de nom libéral qui n'eût pu tout aussi justement s'appeler conservateur—et vice versa.

Et pourtant, on se contente toujours, dans notre province, des formations politiques de 1854.

Et pourtant, le peuple a toujours la foi; les idées qu'on lui promettait qu'il verrait "germer, prospérer et grandir", il ne les a jamais vues, mais il continue à s'épuiser en luttes sauvages pour les hommes qui prétendent, nouveaux Moïses, en avoir reçu le dépôt dans les ténèbres du Sinaï.

M. Langelier s'écrie en parlant des chefs libéraux d'autrefois :

Lorsque l'on jette un coup d'œil vers ce passé trop oublié par la génération présente, l'on ne peut s'empêcher d'admirer la fermeté de ces libéraux, comme leur inaltérable fidélité à leurs principes. Ah! s'ils eussent voulu transiger, faire des compromis, des concessions, ils auraient pu arriver au pouvoir, aux honneurs. Ils ne l'ont point voulu et nous nous inclinons devant ces héros de notre cause.

Combien plus admirable a été la fidélité de troupes qui n'avaient pas comme les chefs, pour leur garder du cœur au ventre, l'espoir des offices et des honneurs, et qui, déguenillées, manquant de pain, se battaient

pour un drapeau qui à leurs yeux portait dans ses plis l'avenir même du pays ! Et quel bon Canadien ne souhaitera de voir un jour tant de généreuse vaillance au service de principes limpides et justes, plus essentiels au bien national que la gloire transitoire d'un chef de parti !

M. Langelier éveillera ou fortifiera ce désir dans la poitrine des jeunes hommes d'aujourd'hui. Quel malheur pour lui qu'il le fasse accidentellement, sans s'en douter, et que son livre n'en reste pas moins, malgré son prix élevé et malgré l'imprimatur officiel (7), un parfait chef-d'œuvre de gâtisme.

(7) Le gouvernement de la province de Québec n'a cru pouvoir faire rien de mieux que d'acheter—pour quel usage? on l'ignore encore—quelques centaines d'exemplaires de cette triste machine. Il était difficile de gaspiller plus complètement l'argent du peuple.—O. A.

LA DEUXIÈME "FEUILLE"

paraîtra incessamment. C'est une étude de 40 pages sur la défense navale de l'empire britannique. Elle se vendra 10 sous l'exemplaire, douze exemplaires pour \$1.00, soixante-quinze exemplaires pour \$5.00.

F 5475 .L27 A7
Asselin, Olivar, 1874-193
Les Souvenirs politiques de

010101 000



0 1163 0193000 8
TRENT UNIVERSITY

F5475 .L27A7
Asselin, Olivar
Les "Souvenirs politiques"

DATE	ISSUED TO
	256623

256623

